L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 28 OCTOBRE 1871. — 46me Année — Vol. XLV.

DUFOUR & [illegible], PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 28 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.—Trois terrains situés dans l'îlot borné par les rues Canal, [illegible], Rochebrave et D'Orgenois.

[illegible] à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—la jolie résidence à étage, formant l'angle des rues Orléans et Derbigny; une maison basse à l'angle des rues Cour, St Denis et la Promenade Carondelet; deux terrains rue Gravier, entre Johnson et Galvez.

Par P. J. Spear, à son bureau, Passage de la Bourse, entre les rues Douane et Bienville—boucles d'oreilles et bagues en diamant, coterie, verres, dentelles etc.

Par D. E. Morphy, au No. 67 de la rue des Magasins—cuivre en plaques, clous, serrures, rivets, etc., corde de Manille et pitre, et papier paille; [illegible] et 35 1/2 barils de saindoux; jambons; sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, plats côtés, [illegible] avoine.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan Vieille-Levée, 25 et 27—Linge fait, articles de toilette et chapeaux. De plus, des caisses bottes, souliers et brodequins, de [illegible] bottes et congrès et chaussures pour dames et demoiselles.

Par M. Barnett, en face de l'hôtel St Louis, dans le Passage de la Bourse—un lot de meubles.

Par [illegible] Barnett, sur la façade de la Rotonde St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres.—Vente régulière de meubles.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 27 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Valeton, No 71 rue Natchez—Jambons épaules, porc, bœuf, comestibles, etc.

Par O. Valeton, sur la Levée, en face de la rue Lafayette—épaules, plats côtés et jambons; au No 14 de la rue Natchez, baquets peints.

Par Vincent & Co., aux Nos. 62 et 64 de la rue de la Douane—Habillements d'automne et d'hiver, draps, chapeaux, [illegible], etc.

Par J. N. Robert, à sa salle d'encan, 44, Vieille-Levée,—souliers, marchandises sèches, merceries, etc., etc.

ATTENTION!

Terrains de valeur, rues du Canal et Dorgenois, à l'encan, par le shérif.

Nous appelons l'attention publique sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, de trois terrains situés dans le Premier District de cette ville. L'un des dits terrains forme l'angle des rues du Canal et Dorgenois et les deux autres font face à la rue Dorgenois.

Voir aux annonces.

Graisse—Jambons.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Cuivre en feuille—Clous—[illegible]—Rivets.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Corde de Manille et Pitre—Papier paille.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Avoine—Avoine—Avoine.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Foin—Foin.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Bacon—Côtés.—Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures, au Pelican Printing Office, 112 et 114, rue Poydras.

THEATRES.

Aujourd'hui, Samedi:

ACADÉMIE—A midi et le soir: Little Em'ly et Long Strike.

ST. CHARLES.—A midi et le soir: Trompe Lingard.

La Part de Chacun.

Le *Republican* qui a eu l'audace de nier les sommes qu'il a reçues pour les impressions publiques, ose prétendre, dans son article d'hier que la dette de l'Etat n'est que de $22,589,[illegible], d'après les rapports de l'auditeur, et que sur ce total une somme de $12,655,165 91 doit être portée au compte des administrations démocratiques, ce qui ne laisse qu'environ dix millions au compte de l'administration radicale.

Nous pourrions facilement confondre le *Republican* même avec ses propres chiffres. Car si nous retranchons des $12,655,165 91 la dette des banques foncières, dette qui sera remboursée par celles-ci et qui est de $4,838,933 33, il ne resterait que $7,816,230 58 pour toutes les dettes de l'Etat antérieures à l'inauguration du régime radical, c'est-à-dire pour une période de plus de quarante ans, tandis que, du propre aveu du *Republican*, l'administration radicale, inaugurée en juillet 1868, aurait, en trois années, augmenté cette dette de plus de DIX MILLIONS.

Le *Republican* oublie encore qu'antérieurement à 1868 l'Etat n'a pas été toujours sous des administrations démocratiques, que depuis le mois d'avril 1862 jusqu'en 1867 il a été sous le régime des gouverneurs militaires, dont l'un a été un ex-rédacteur du *Republican*, M. Michael Hahn, qui pourrait renseigner ce journal sur les sommes qu'a coûtées à l'Etat la fameuse Convention Banks, qui a rapporté au *True Delta* $220,000 pour impressions.

Mais laissons ces détails de côté et établissons, d'après les rapports officiels des auditeurs, les chiffres véritables de la dette de l'Etat aux différentes époques indiquées par le *Republican*. On verra si nos conclusions ne sont pas audacieusement contraires à la vérité.

Dans notre numéro du 14 juin 1871 nous avons donné le résumé suivant de la dette de l'Etat d'après le bilan dressé par l'auditeur Graham; nous le reproduisons:

La dette de l'Etat se décompose ainsi:

Bons pour lesquels l'Etat est entièrement responsable	$19,188,300 00
Bons pour lesquels l'Etat est éventuellement responsable	6,573,633 33
Total de la dette en Bons	$25,761,933 33
Dettes diverses, mandats, certificats, etc.	3,187,490 58
Total de la dette actuelle	$28,949,473 91
Allocations en Bons et obligations votées par la législature avant 1872	12,245,000 00
Total	$41,194,473 91

Depuis le 14 juin dernier, la Cour Suprême a rendu en faveur de la compagnie du chemin de fer de Mobile, de la Nouvelle-Orléans et du Texas, une décision qui fait présumer que l'Etat sera obligé de payer les Bons formant le dernier chapitre de $12,245,000 00.

Or, nous pouvons répéter ce que nous avons dit alors à propos des subventions accordées à toutes les compagnies qui ont depuis trois ans, sollicité l'aide de l'Etat, les prêts faits au nom de la Louisiane peuvent être considérés comme dettes pures et simples, à moins qu'il ne soit possible de les répudier plus tard.

Nous ajoutions encore dans notre examen de la dette de l'Etat que d'après le budget préparé par M Graham pour 1871, il y avait en perspective un déficit de $8,778,618 15 qui ajouté au total ci-dessus porterait la dette de l'Etat à $49,973,092 06 ou à CINQUANTE MILLIONS en chiffres ronds.

Si l'on n'a pu éviter certaines dépenses votées par la Législature comme celle d'un million et demi pour la maison d'Etat, le déficit se trouvera diminué d'autant. Mais tant d'autres faits, à n'en rester pas moins de plus de quarante cinq millions pour la dette totale, chiffre qui réparti sur la population donne environ $60 par tête.

Les journaux du Nord n'ont donc pas comme le prétend le *Republican*, inventé le chiffre de 45 millions: ils l'ont emprunté aux résumés faits par l'*Abeille* des documents émanant de l'auditeur Graham.

Pour faire dans ce total effroyable la part de la présente administration et celle des administrations passées, nous n'avons qu'à consulter les rapports des auditeurs.

Dans le rapport de M. Peralta à la législature de 1866, nous trouvons, page 25, que la dette totale de l'Etat, déduction faite de la dette des banques foncières ne s'élève qu'à $5,[illegible].

En comparant ce chiffre aux précédents on a le bilan de ce que coute l'administration radicale.

Nous n'avons pas le rapport fait à la législature de 1867, mais dans le rapport du premier auditeur radical, M. Wickliffe, adressé à la Législature de 1869 pour les années [illegible]

[illegible] que la dette consolidée de l'Etat n'était encore que de $6,209,[illegible], quant à la dette flottante qui était de $1,023,[illegible], elle était déjà attribuable à l'administration radicale qui, depuis le [illegible] de l'année, avait remplacé l'administration démocratique destituée par le général Sheridan.

D'après le même rapport de M. Wickliffe, la situation de l'Etat était loin d'être mauvaise à cette époque, puisqu'il assurait qu'on pouvait réaliser sur les taxes arriérées une somme de $5,366,494 05 qui éteindrait plus de la moitié de la dette.

Eh bien! depuis ce rapport de M. Wickliffe, la dette au lieu d'être éteinte a été accrue de trente-cinq millions environ, et, cependant, la législature radicale a commencé par lever une taxe spéciale de un pour cent sur toutes les propriétés qui a produit deux millions et demi et elle a porté la taxe ordinaire, qui était autrefois de 1½ dans un pour cent et en dernier lieu de 1½, à un et demi pour cent, en augmentant les autres taxes dans la même proportion.

Pour donner une idée de la prodigalité de l'administration radicale, nous nous contenterons de citer quelques items.

Les dépenses de la session de 1864-1865 de la législature démocratique ont coûté $265,564 73, celles de la session extraordinaire de 1865 ont coûté $80,959 86. Les impressions publiques pour ces deux sessions ont coûté $55,207 72.

Les dépenses de la session ordinaire de la législature de 1867 ont coûté $304,598 39.

Or, d'après le rapport de M. Graham, la législature radicale de 1870 a dépensé $775,000, et les impressions publiques sont montées à $619,981 84.

A sa dernière session la législature radicale, bien qu'un amendement eût limité la dette à 25 millions et que cette dette s'élevât déjà à 41 millions, n'a pas hésité à voter 14 millions d'allocations de tout genre. ($14,111,859 50.)

Dans l'année 1866, sous l'administration démocratique, les dépenses n'ont été que de $1,162,622 68; en 1867, elles ont été d'environ deux millions et demi; mais par suite de l'incendie de $1,050,000 de certificats de dette, ce chiffre s'est trouvé porté à $3,513,959 71.

En 1868, sous la première administration radicale, les dépenses arrivent déjà à quatre millions et demi; en 1870, elles sont déjà de $7,050,636 59. Nous avons dit plus haut ce qu'elles devaient être en 1871, si on eût payé toutes les allocations.

Voilà la part de chacun, d'après des documents officiels irréfutables: tous les mensonges et tous les échappatoires ne peuvent rien y changer. Que les radicaux se renvoient entr'eux la responsabilité du fardeau de dettes et d'impôts qu'ils ont imposé à la Louisiane, c'est leur affaire, mais nous les rappellerons à la pudeur lorsqu'ils oseront dire que la plus grande partie de ce fardeau remonte aux administrations qui ont précédé leur avènement au pouvoir.

MORT DE M. JOSEPH AVET.—Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un de nos citoyens les plus industrieux et les plus honorables, M. Joseph Avet, décédé hier, dans sa résidence de la rue de l'Esplanade, à la suite d'une maladie qui l'a atteint il y a deux semaines environ, à son retour d'Europe.

M. Avet était natif de Thone, Haute-Savoie. Il était à Paris professeur au Collège Chaptal, lorsqu'il fit la connaissance du père d'un de ses élèves, aujourd'hui le colonel Frank Pargoud. M. Pargoud père l'engagea à venir à la Nouvelle-Orléans. Après avoir travaillé quelque temps pour les autres, M. Avet entreprit les affaires pour son compte et il réussit à gagner une fortune assez importante dont il a toujours su faire le plus noble usage. Il donnait beaucoup mais sans ostentation. Il avait fondé dans sa ville natale un hospice, et ses largesses le faisaient considérer comme un bienfaiteur, aussi y était-il accueilli, à chaque visite, et il y allait tous les ans depuis quelque temps, comme le bienfaiteur du pays. A la Nouvelle-Orléans, il peut être considéré comme le créateur de l'hospice dirigé par les Petites Sœurs des Pauvres à cause des généreuses offrandes qu'il a faites à cet établissement. M. Avet était venu à la Nouvelle-Orléans il y a environ trente-cinq ans; il était marié, mais il ne laisse pas d'enfants. Sa perte sera vivement sentie dans le cercle de ses amis et dans notre communauté commerciale.

BRILLANT ÉTABLISSEMENT.—M. J. A. Walker ouvrira ce soir, en connexion avec le "Bank", rue Royale, No 6, si connu du public, l'élégant magasin de la rue du Canal, No 113, avec son stock si bien choisi, si fin et si riche en vins, liqueurs, cordiaux, pickles et autres articles de production étrangère ou américaine.

Les plus habiles artisans ont été employés pendant des semaines à restaurer, renouveler et orner ces établissements vraiment élégants.

Une immense ouverture jette dans le salon un flot de lumière par une grande et belle porte cintrée: à chaque pas des brillantes places et de beaux tableaux produisent un effet réellement magique.

Ajoutez à cela la présence de Joe lui-même, assisté d'une troupe de garçons de salle et d'officieux attentifs et polis et vous avez un établissement comme il n'y en a peut-être pas deux plus complets sur le continent.

M. Walker reconnaissant du patronage accordé au "Bank" invite le public à le continuer et à favoriser également le "Italian Warehouse", rue du Canal, No 13.

ORNEMENTS DE TOMBEAUX.—MM. Guéblé et Nippert, No 137 rue du Canal, viennent de recevoir et de déballer un admirable choix d'articles pour ornement de tombeaux, tels que médaillons, couronnes, croix, guirlandes, etc., etc. Ces articles, tous d'un goût irréprochable, sont d'une remarquable fraîcheur. Nous ajouterons que MM. Guéblé et Nippert les vendront à des prix extrêmement modérés afin de les écouler tout de suite.

VINS ROUGES.—Voici une excellente occasion pour les familles et les détaillants qui veulent se procurer à bon marché d'excellent vin rouge de Bordeaux. La maison J. Mandin, rue Décatur No 163 (anciennement Vieille-Levée), vient de recevoir par le navire *Investigator*, de Bordeaux, 190 barriques de vin rouge "d'Ambarès", de la maison A. Besse frères. C'est une marque qu'on peut acheter de confiance.

CUIRS, CRÉPINS, ETC., ETC.—Les acheteurs de la ville et de la campagne trouveront au magasin de MM. J. E. Merilh & Co., rue Poydras, No 179, un fort assortiment de peaux de veau françaises et allemandes, de cuirs, de maroquins, de crépins, serges, lastings et d'articles de cordonnerie de tout genre. Toutes ces marchandises choisies avec soin seront vendues aux conditions les plus avantageuses. Les commandes seront remplies avec la plus grande ponctualité. Voir l'annonce.

PARFUMERIES ET GANTS.—M. L. Viple, rue Bourbon, 13, vient de recevoir de Paris un assortiment de parfumeries fines et de gants de première facture pour hommes, dames, fillettes et enfants. Ces parfumeries viennent des meilleures fabriques ainsi que les gants, et ce dernier article est offert au prix de 75 cents la paire, ce qui est presque incroyable. Aussi les dames sont-elles invitées à aller s'assurer par elles-mêmes de la modicité de ces prix.

POUR LES ATTAKAPAS.—Aujourd'hui, samedi, 28 du courant, à 5 heures du soir, le magnifique bateau à vapeur *Big Horn* partira pour les Attakapas et l'Atchafalaya et pour tous les points intermédiaires. Le *Big Horn*, d'un faible tirant d'eau, est commandé par le capitaine L. P. Delahoussaye, assisté de M. Ed. [illegible] commis. L'habileté du premier et l'activité et la courtoisie du second sont très connues. En sorte que les voyageurs et les expéditeurs peuvent avoir toute confiance dans le service de ce bateau. Pour plus amples renseignements, voyez l'annonce.

POUR LE BAYOU LAFOURCHE.—Excellent bateau Lizzie Hopkins partira tous les mercredis matin, à 10 heures, et tous les samedis soir, à 5 heures, à la place du Plicker. La Lizzie Hopkins est rigoureusement commandé par le capitaine Jos. P. Ancoin, dont l'expérience est appréciée de tous les voyageurs de la ligne. Quant aux commis, MM. M. E. [illegible] et P. A. Charlet, on a toujours rendu hommage à leur activité et à leur zèle. [illegible]

VINS.—En débarquement du navire *Investigator*, de Bordeaux [illegible]

[illegible] de Lambert, rue des Magasins 15, ont reçu de grands lots de vins rouges des meilleurs marques, des vins blancs, du Sherry, porto, fruits à l'eau-de-vie, etc., qu'ils vendront en barriques ou demi-barriques, à la convenance des acheteurs.

—On lit dans le *Moniteur des Communes*:

"Le *Journal Officiel* annonce ce matin que le président de la République, sur la proposition de M. le général Douay, a visité [illegible] de Saint-Cloud. Ce fait peut passer pour une nouvelle réponse [illegible]"

Application en Louisiane d'une grande invention.

Nous avons déjà eu occasion de dire que la compagnie de la mine de soufre de Calcasieu se proposait de faire creuser son puits d'extraction par le procédé de MM. Kind et Chaudron, et que l'ingénieur en chef, M. Granet, après avoir étudié sur des travaux en cours d'exécution ce procédé, avait ramené avec lui l'un des contre-maîtres les plus expérimentés de ces ingénieurs pour l'aider dans le forage du puits. Voici sur le procédé lui-même quelques observations que nous trouvons dans le dernier rapport adressé au Congrès des Etats-Unis par le commissaire Raymond, sous le titre "Mining Statistics". La Louisiane aura la première l'honneur d'avoir vu appliquer un système qui a donné des résultats véritablement extraordinaires pour le forage des puits à travers les couches de terrain contenant de l'eau.

Le trait le plus remarquable, après le forage, de ce système pour établir les puits, est que l'ouvrage est exécuté et le puits garni sans qu'il soit nécessaire de pomper l'eau de l'excavation. Le forage continue dans l'eau, et le puits n'est épuisé et les mineurs n'y entrent que lorsqu'il est complété et entouré de haut en bas.

On évite ainsi, les dépenses et les difficultés qui résultent des procédés ordinaires. Burat estime qu'un capital de plus de $600,000 est dépensé pour ouvrir une mine de charbon avec une capacité de production de 100,000 tonneaux annuellement. Il ne manque pas d'exemples de plus grandes dépenses encore. Warrington Smyth, la grande autorité professionnelle en Angleterre sur les mines, déclare que, par suite de la difficulté de percer la couche qui couvre le charbon, dans le comté de Durham, Angleterre, on a dépensé pour un seul puits des sommes de £40,000, £60,000, et même, assure-t-on, jusqu'à £100,000 ($500,000.)

Dès 1850, M. Chaudron a réussi à forer un puits à air à l'Éronne, où les couches contenant de l'eau s'étendaient du 43e mètre jusqu'à 105 mètres de profondeur, et M. de Vaux, inspecteur général des mines, en Belgique, rapportait en 1861 que le travail avait été exécuté pour moins d'un quart de ce qu'il eût couté par les procédés ordinaires.

Dans le bassin houiller de Saarbruck, au Nord de la France, à L'Hôpital, la compagnie de St. Avold voulait forer deux puits, un pour la ventilation et l'autre pour l'extraction. Il y avait à traverser 160 mètres d'épaisseur de couches contenant de l'eau. Après de nombreuses et vaines tentatives durant l'année 1858 et une dépense de plus de 21 millions de francs (environ $4,200,000), la tentative pour exécuter le travail de la manière ordinaire fut abandonnée et on eut recours aux ingénieurs MM. Kind et Chaudron, qui, par le procédé de forage à niveau plein, réussirent à forer et à garnir les deux puits de la façon la plus satisfaisante en moins de 30 mois, et à un coût de moins de 700,000 francs, y compris le coût des installations et des instruments qui constituent près d'un septième de la somme totale. Les instruments employés dans ce travail et des sections de tuyaux en fonte ont été exposés à l'Exposition de 1867 et ont fait l'objet de rapports de la part des commissaires des Etats-Unis.

L'EMPRUNT DE LA VILLE DE PARIS.—Les résultats de la souscription à l'emprunt de la ville de Paris sont aujourd'hui connus avec une approximation suffisante pour qu'on puisse s'occuper de la répartition. Il est probable que le conseil municipal sera prochainement appelé à prendre dans sa plus prochaine séance une détermination. Les souscriptions de Paris s'élevaient à .... 11,137,244 oblig.

Celles des départements à	2,898,509
Celles de l'étranger à	4,606,573
Ensemble	18,553,366
Il faut ajouter à ce nombre	198,891 obligations souscrites par préférence par les porteurs des bons de la Caisse municipale.
Ce qui fait en tout	19,027,157 titres.

Le nombre des obligations à émettre était de 1 million 206,300. Si on en déduit les 198,891 souscrites par préférence, il reste 1 million 102,409 titres à répartir entre 18 millions 853,366, ce qui fait environ un titre obtenu pour dix-sept souscrits.

—On se rappelle que, le 22 mars dernier, il y eut dans les rues de Bucharest une émeute au sujet d'une fête que les Allemands avaient proposé de célébrer à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de leur empereur. Les auteurs de ce désordre viennent d'être jugés par les tribunaux de la Roumanie. Ils en ont été quittes pour des peines minimes; les étudiants ont été condamnés à un mois seulement; le préfet de police d'alors, à six mois d'arrêt.

On aurait désiré à Bucharest que les inculpés fussent jugés non par les tribunaux ordinaires, mais par la cour d'assises et le jury, le procès étant de nature politique. On peut être sûr qu'ils auraient été acquittés.

CHRONIQUE LOCALE.

AFFAIRE VINET.—Les témoins appelés par la défense ont tous rendu d'assez bons témoignages sur Vinet. Le Dr. Cooper a dit qu'il avait le caractère irritable. M. Joseph Lluila a dit que la réputation de Vinet était bonne mais qu'il était un peu toqué. Quant à Lamourreux, c'était, a dit M. Lluila, un voleur de grand chemin.

M. Dodart, qui connaît le prisonnier depuis son enfance, dit que c'est un homme paisible et bon.

Eugène Dupré, qui le connaît depuis 20 ans, fait sur lui la même déposition en ajoutant qu'il est toqué. Il l'a entendu souvent parler d'une manière étrange.

Martial Crotte qui l'a employé pendant 7 ans n'a jamais eu qu'à s'en louer. C'est, dit-il, un homme paisible.

M. L. A. Thibaut tient à l'égard de Vinet le même langage, ainsi que J. A. Nabaw.

Puis l'affaire, avec consentement de l'avocat général, est soumise au jury sans plaidoirie. Le jury se retire donc, après avoir entendu le résumé du juge Abell, et après une heure de délibération rend un verdict de non coupable. En conséquence, le prévenu est mis en liberté.

SINGULIÈRE COINCIDENCE.—Joseph Green, (couleur) un des jurés dans l'affaire Vinet, avait creusé au cimetière St-Vincent de Paule, qui appartient à J. Lluila, la fosse où a été enterré Lamourreux, tué par Vinet.

UN HOMICIDE.—Le sergent Fuentes, de la police d'Alger a télégraphié hier dans l'après-midi, le rapport suivant. Aujourd'hui, vendredi matin, entre 5 et 10 heures, un nommé Antonio, âgé d'environ 65 ans, natif de Chine et pêcheur de son état, demeurant près de la Poudrière, à environ 6 milles d'Alger, a été traîtreusement assassiné et jeté dans le fleuve. Antonio passait pour avoir toujours sur lui une certaine charge d'argent et l'on présume que c'est là ce qui a déterminé le meurtre.

Une bucrelle avait eu lieu hier matin entre le défunt et un nommé Pablo, et ce dernier est soupçonné d'être le coupable. Le corps n'a pas été retrouvé.

Dans la soirée le sergent a mandé ce qui suit: Pablo, le meurtrier supposé est enfermé à la station. Je reviens de la côte d'en bas et j'ai amené deux témoins principaux: John Bradley et Francis Harrison.

LE MEURTRE DE CHRISTOPHER BASS.—L'affaire de Wm. Brady et de Wm. Watney, accusés d'avoir tué Christopher Bass, dans le Troisième District, a été examinée hier par le recorder Leblanc qui, après avoir entendu les témoignages, a libéré Brady et a renvoyé Watney devant la Première Cour de District, pour meurtre.

HUITIÈME COUR DE DISTRICT.—Mme Bernard Williams a intenté un procès devant cette cour contre J. Langlès et William Weeks pour $6,398. La plaignante occupait la maison No 109 rue Dauphine, où elle tenait une pension; elle avait beaucoup une partie de cette maison. Le défendeur Langlès était son propriétaire qui recevait d'elle $40 par mois. En mars dernier, elle fut appelée à Détroit par un télégramme de son mari, et le dit Langlès, assure-t-elle, consentit à avoir soin de ses meubles dans la maison, à collecter les loyers des sous-locataires à échéance et attendre son retour pour le reste du loyer. En violation de cet engagement, dit la pétition, Langlès ne collecta pas les loyers ni paie de la Troisième Justice de Paix des loyers, [illegible] le paiement des loyers, [illegible] table de la Troisième Justice de Paix, de saisir les meubles et de les vendre.

La pétition réclame que la procédure a été illégale, et Mme Bernard réclame, en conséquence, du défendeur, la somme de $1,398 comme valeur des meubles vendus, et $5,000 comme dommage causé à son crédit et à sa considération par la cession subite et forcée de ses affaires de pension.

CHANGEMENT DE JURIDICTION.—M. N. Trépagnier, greffier de la Première Cour de District, a transféré hier au greffier de la Cour du Second District [illegible]

DÉLIVRÉS CONTRE LE RECORDER BILLINGS.—Le juge Reynes [illegible]

On se rappelle qu'une escouade de police élimina M. Weber, le recorder du Quatrième District, [illegible]

EXPLOSION.—Une lampe à huile de pétrole a fait explosion [illegible]

ACCIDENT DE CHAR.—Wm. Mack, [illegible]

Décédé hier vendredi, à cinq heures et demie de l'après-midi, JOSEPH AVET, natif de Thone, Haute-Savoie, et résidant à la Nlle-Orléans depuis trente-cinq ans. [illegible]

Décédé, hier matin, [illegible] ANTOINE BANUSSAT, [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Les élections du Texas.

La Cour martiale dans la Caroline du Sud.

Tristes effets de la proclamation du président Grant.

Dépopulation de plusieurs comtés.

Horreurs commises contre les Chinois à Los Angeles.

Persécutions judiciaires contre les Mormons.

Un écrit du comte Palikao.

Réorganisation de l'armée russe.

Armée régulière et Landwehr: 1,600,000 hommes.

Arrivée du vapeur St-Laurent à New-York.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Madrid, 27 oct—Montpensier dit au président des Cortès qu'il siégera dans le corps aussitôt que la santé de sa fille le permettra.

Berne, 27 oct—Le gouvernement français doit encore au gouvernement suisse 4,500,000 francs pour provisions fournies à l'armée de Bourbaki.

Rome, 27—Antonelli est sérieusement malade.

Londres, 27—Le comte Palikao, dernier ministre d'Etat sous l'empereur Napoléon, a publié une pièce pour justifier sa conduite dans la crise qui a eu pour résultat le détrônement de l'empereur Napoléon et la fuite de l'impératrice Eugénie.

Copenhague, 27—La glace s'est formée dans la baie et il y a déjà danger d'interruption dans la navigation.

Berlin, 27—Le Parlement allemand a ratifié le traité avec la France.

Lisbonne, 27—Le gouverneur de la colonie portugaise de Goa, sur la côte ouest de l'Inde, demande des forces pour réduire des révoltés.

Paris, 27—Le général Rossell a appelé une seconde fois de la décision de la cour militaire devant laquelle il a été jugé, et son appel a été encore rejeté.

La commission des pardons se réunira bientôt et une grande proportion des Communistes restant en prison sera probablement libérée.

Gourland, [illegible] envoyé par le gouvernement à Francfort où il [illegible] l'agent de l'Allemagne du Nord avec lequel il arrangera les détails pour l'exécution du traité douanier.

Le prince Napoléon a définitivement abandonné la députation [illegible]

Londres, 27—Le ministre américain Schenck est malade. Il est parti pour la campagne où il compte se remettre.

Vienne, 27—La démission des ministres a été acceptée par l'Empereur. Le successeur du comte Hohenwart n'a pas encore été nommé, mais il est probable que le chevalier de Schmerling sera appelé à présider le nouveau Conseil.

St. Pétersbourg, 27—Le bureau de la guerre a ordonné l'entière réorganisation de l'armée, impériale et a appelé aux armes toute la population mâle adulte.

L'ordre du Bureau porte la force numérique de l'armée régulière et les forces de la landwehr à un total de 1,600,000 hommes, 36 régiments de cosaques non compris. Le même ordre crée aussi d'autres divisions qui pourront être employées en cas d'invasion.

Boston, 27—La goëlette C. D. Tracey, de [illegible], a été capturée [illegible] avec plusieurs milliers de piastres de soieries de contrebande, velours, couvertures, eau-de-vie, etc., à Beverly, où le tout a été saisi par l'officier du Revenu.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 27—Les départements seront fermés demain par respect pour la mémoire de Thos. Ewing.

Un état du Bureau du Revenu de l'intérieur accuse $114,000,000 cette année contre $128,000,000 l'année dernière.

Probabilités du temps.—Un temps clair et agréable régnera dans les Etats du centre, du Sud et du Golfe avec des vents légers et frais. Temps nuageux et pluies locales dans la Floride méridionale. Par de vents dangereux pour samedi, excepté peut-être au large de la côte du Maine.

NOUVELLES DIVERSES.

New-York, 27 oct—Un ordre d'arrestation a été remis à Wm. M. Tweed cette après-midi, par le shérif O'Brien. Tweed a dit qu'il était anxieux de comparaître devant la Cour. Après une longue consultation entre les avocats, une caution de $1,000,000 a été fournie par Jay Gould, Terence, Farley, Hugh Hastings, Bernard, Kelly et B. O. Fairchild.

Un autre procès a été commencé à la Cour Supérieure contre Tweed, par l'avocat de la corporation, [illegible], au nom des [illegible] contrat [illegible] et matériel. L'affaire sera jugée dans ce comté.

Chicago, 27—Le coffre-fort du trésorier de ville a été ouvert aujourd'hui. Le contenu en a été trouvé dans un état méconnaissable. Une tentative a été faite pour brûler la Cathédrale épiscopale au coin des rues Peoria et Washington. [illegible]

New-York, 27—Arrivé, les steamers Hansa Adger et Benefactor.

St-Louis, 27—Le Dr. Medlicott, le prisonnier du Kansas, a été convaincu de meurtre au premier degré.

Atlanta, 27—Burns, surintendant du chemin de fer de Brunswick et Albany, [illegible] Burns a vendu son intérêt à Lyons et McMillan, Blue & Co., Hines & Hobbs et autres pour $150,000.

Le gouverneur Bullock s'est fait dîner, sceller et délivrer des Bonds à Brunswick et Albany aura droit au moindre bout seulement quand il sera achevé, ce qui est fort éloigné. On dit que Bullock a [illegible] demandé les services du surintendant des travaux publics pour [illegible] sur l'état du Chemin [illegible]

Cincinnati, 27—Ogden [illegible]

Galveston, 27—[illegible]

Les résultats restent [illegible] sans être ramenés et l'absence d'insécurité qui règne [illegible] les affaires. En outre, [illegible] quittent le comté [illegible] conséquences [illegible] d'être arrêtés.

L'avenir de notre [illegible] nant plus sombre qu'il [illegible] été depuis la fin de la [illegible].

Le grand juri de ce [illegible], composé de six blancs et de 6 nègres, a fait un exposé comprenant les résultats de son enquête sur les outrages allégués des Kuklux et a conclu comme suit: Nous, membres du grand juri, sur notre serment, nous sommes forcés de dire d'après les témoignages reçus et d'après la connaissance que nous avons des diverses parties de l'Etat, que les allégations contenues dans la proclamation du président des Etats-Unis sont sans fondement et doivent être le résultat de faux communiqués par des personnes indifférentes au bien public ou à la paix de la société."

Homer, Le., 27—Il y a eu de 5000 à 6000 personnes à la foire du Nord de la Louisiane aujourd'hui. Cela promet pour demain.

La jument de Perkins a gagné le prix dans la course d'un demi mille sur trois compétiteurs. Une partie de $3000 va s'engager dans une course entre Lizzie Hamilton et Bob Lee.

Cincinnati, 27—Une dépêche reçue ici, aujourd'hui, dit que le général Robert Anderson est mort à Nice hier soir. Il était allé de Vinoy à Nice, il y avait trois semaines, espérant beaucoup du changement d'air pour le rétablissement de sa santé. Sa famille était avec lui. Ses restes seront apportés par le navire des Etats-Unis, la "Guerrière", pour être enterrés en ce pays.

San Francisco, 27—Des détails plus récents donnent encore une plus horrible version que la première de l'émeute de Los Angeles. La populace semble avoir été animée uniquement par une inimitié de race et un désir de pillage.

Les témoins devant le juri du coroner éprouvent de la répugnance à faire leurs dépositions parce qu'ils ne veulent pas impliquer deux Irlandais qui se vantent d'avoir tué deux Chinois.

Le Chinois [illegible] l'officier Baldman a été arrêté et remis aux autorités par les Chinois eux-mêmes. Il est maintenant en prison. On [illegible] quelques émeutiers.

Ils ont enlevé de $14,000 à $20,000 et tous les effets de valeur appartenant aux Chinois.

Ville du Lac Salé, 27—Les journaux mormons modèrent leur langage; le *Herald* dit: "c'est une erreur de croire que les mormons abandonneront leur foi sur une condamnation par les cours. Il n'y a pas de gouvernement au monde qui puisse anéantir leur foi religieuse.

John Meacham, mormon, est en prison pour un meurtre commis il y a 12 ans. Le bruit court qu'il y aura des troubles demain à l'occasion de la sentence de Hawkins pour adultère. Les femmes paraissent très affectées. Le marshal des Etats-Unis a reçu aujourd'hui des lettres menaçantes.

Brigham Young a quitté la ville avant hier soir, dit-on, pour Battle Creek. George O'Connor est aussi absent. On croit qu'il est à San Francisco. Il se prépare évidemment quelque chose d'important parmi les Mormons, mais les Gentils en général ne croient pas qu'il y ait aucune résistance organisée ou méditée contre le gouvernement.

New York, 27—Le vapeur St Laurent parti de Brest le 14 du courant, est arrivé cette après-midi.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 27 oct., 6 h. P. M.—Arrivées, la goëlette anglaise Challenger, en 9 jours d'Utila avec des fruits; la goëlette américaine Laurel, en 2 jours de Mobile. Passé en rade la barque anglaise Ind. dale, en 27 jours de Newport, Galles, avec des rails.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 27 oct—Descendant, les steamers H. P. Turner, Lady Lee et Lee. Temps chaud et clair.

MARCHES EUROPEENS.

Londres, 27 oct., au soir—Consols 92 7/8. Bonds 91.

Frankfort, 27 oct., au soir—Bonds 96 1/8. 96 1/4.

Paris, 27 oct., au soir—Rentes 57.40.

Liverpool, 27 oct., au soir—Coton lourd à la clôture. Upland 9 1/2. Orléans 9 3/8. Vendu 10,000 balles. Avis défavorables de Manchester.

MARCHES AMERICAINS.

New York, 27, au soir—Argent plat. Balances à 6 pour cent. Fonds Gouvernement compté à [illegible] pour cent. Sterling faible à 108 5/8. Or 111 1/8 à 111 1/2. Gouvernements actifs et stables. 5.20 de '62, avec coupons, 114 5/8.

New York, 27—Coton faible. Vendu 300 balles. Upland 18 3/4. Orléans 19 1/8. Farine du Sud plus ferme et active.

Memphis, 27 oct—Coton plat. Mid. 17 5/8. Stock 17,620 balles.

Savannah, 27 oct—Coton plat avec tendance à la baisse. Mid. 17 1/2 et 17 1/2. Stock 34,690.

Galveston, 27 oct—Coton plat et en baisse. Bon ordinaire 15 1/4 à 15 1/2. Stock 20,816 balles.

Mobile, 27 oct—Coton plat. Mid. 18. Stock 21,215.

Charleston, 27 oct—Coton calme. Mid. 17 1/2. Stock 20,332.

Dépêches d'hier soir.

San Francisco, 27 oct—Dix-huit Chinois morts et six sérieusement blessés ont été trouvés à Los Angeles hier matin. Quatre Chinois avaient pris la fuite. Leurs maisons ont été pillées. On a trouvé dans le pillage une somme de $10,000 en or.

Ville du Lac Salé—Mme Cooke a obtenu contre Brigham Young un verdict pour de l'argent collecté de son défunt mari.

Brigham Young a fait inviter Wm. M. Evarts à le défendre contre l'accusation de polygamie.

Washington, 27 oct—Des avis de Matamoros disent que la ville tient toujours contre les révolutionnaires de Monterey. Escobedo marche en force [illegible] les révolutionnaires ont [illegible] dans l'Etat de Nuevo Leon se sont déclarés contre Trevino.

Deux mille Mexicains ont fui aux Etats-Unis.

Washington, 27—Wm M. Evarts et B. R. Curtis ont été nommés avocats des Etats-Unis devant la commission des arbitres à Genève.

Baltimore, 27—Les courses ont été remises, à cause du mauvais temps, à samedi lundi et mardi.

Paris, 27, midi—Rentes 57.47. Les dépôts ont un peu diminué à la Banque de France.

New-York, 27, midi—Arrivé à destination, le steamer Helvetia.

Londres, 27—Trente des 58 personnes qui étaient dans la mine de New-Castle sont mortes. Le local est en feu et l'on redoute une autre explosion.

On [illegible] une partie entre le cheval anglais Starlight et le cheval américain Bassett pour [illegible] courir est d'un mille et demi. [illegible]

LA QUESTION DES SUBSISTANCES.

Nous lisons dans la *Gazette de France*:

"Nous écrivions, un jour, [illegible] 1870, nous en connaitrons une plus mauvaise encore: 1871 nous apportera de grands embarras et de cruelles souffrances."

Nous ne disions que trop vrai.

[illegible]

A. ·. L. ·. G. ·. D. ·. G. ·. A. ·. D. ·. L'U. ·. [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX, A. BROUSSEAU & CO., [illegible] Chartres. On vient d'y recevoir: [illegible] A. BROUSSEAU & CO.

AVIS SPECIAL. [illegible]

IRON BARGE LINE. [illegible] JOHN PHELPS, Président du Comité.

Avis. La société de HERRMANN, [illegible]

Au Public. Le soussigné a l'honneur d'informer [illegible] PRADOS [illegible]

AVANT la fin [illegible] A. PRADOS Jr.

A la Mode d'Enfants, C. N. DOISEAU, RUE BOURBON. Reçu par le steamer KOLN et autres [illegible]

L. VIPLE, 13 BOURBON 13. Reçu par les derniers arrivages de Paris [illegible]

En débarquement [illegible] VIN ROUGE [illegible] COMMAGÈRE & LAMBERT.

Avis. [illegible]

Loge d'Opéra. [illegible]

L. DAMELE, Encoignure Bayou et Remparts. M. L. DAMELE [illegible] GROCERIES [illegible]

Vin Rouge. Vin Rouge. [illegible]

Toiles de Tente. [illegible]

Demande de Charpentiers. On demande des bons charpentiers, s'adresser [illegible] Compagnie de Mines de soufre de Calcasieu, rue Carondelet, No 3 [illegible]

Charbon! Charbon! [illegible] C. COYLE & CO.

[illegible]

SOUS LES CLEFS DE LA DOUANE. [illegible]

COTTON ROLL. [illegible]

LION & PINSARD. [illegible]

LA TOUSSAINT! Grand choix d'Articles pour ORNEMENTS DE TOMBEAUX, tels que: COURONNES en Perles, Velours, Immortelles, etc. CROIX en Perles, Velours, etc., MÉDAILLONS de tous genres; GUIRLANDES assorties. Ces articles viennent d'être reçus et sont d'une incomparable fraîcheur. Prix très modérés. GUÉBLÉ & NIPPERT, 137, Canal.

Reçu par le steamer "Alice" un très grand assortiment d'articles pour TOMBES, tels que— Couronnes de PERLES, VELOURS, [illegible] IMMORTELLES, PLUMES, MOUSSE, FLEURS; Croix de PERLES, VELOURS, &c. &c. Ces articles seront vendus à des prix très réduits par MICHON & SCHWEITZER, 160 rue Royale, Angle Orléans.

Pour la Toussaint. [illegible] Vve O. LELIEVRE & CO., 177 RUE ROYALE, [illegible] rue Marais No 8. [illegible]

L'ANCIENNE MANUFACTURE DE LINGE DU SUD, —DE— LÉON GODCHAUX, 213, 215 et 217, Rue Vieille-Levée. [illegible]

Egaré. Le jeune ARMAND DUPRÉ [illegible] M. NEMOURS BIENVENU [illegible]

Mme FABARON [illegible]

En débarquement du navire INVESTIGATOR, de Bordeaux. [illegible] VIN ROUGE [illegible] A. ROCHEREAU & CO.

Fruits au jus! Anisette! [illegible] ANT. LANATA.

En débarquement du steamer KOLN, 200 [illegible] CHAMPAGNE [illegible] A. CARRIÈRE & CO.

En débarquement du navire [illegible] de Bordeaux. CHAMPAGNE [illegible] MERCIER & BEINE.

En magasin et en débarquement DU NAVIRE INVESTIGATOR, Venant de Bordeaux. [illegible] AMÉDÉE COUTURIE.

M. V. MERLE [illegible]

Avis. M. A. CAPITON, [illegible]

Avis de Société. [illegible] CHAMONTANA & CO.

AUX CENT MILLE PALETOTS. Grande Vente de Marchandises Sauvées des derniers désastres Maritimes. MICHEL LION, 187 & 199, Vieille-Levée, en face du marché à la viande, PRÉVIENT le public que, ayant été à même de [illegible] MICHEL LION.

GUÉBLÉ & NIPPERT, 137 .... RUE DU CANAL .... 137. Ont reçu maintenant par les steamers "Alice" et "Klein" un grand choix et entièrement nouveau d'Articles de Fantaisie, [illegible] GUIPURES, &c. [illegible]

Nouvelle Machine à coudre PERFECTIONNEE, —DE— SINGER, A L'USAGE DES FAMILLES. Plus de $650,000 employées journellement. La plus parfaite machine à l'usage des familles. BUREAUX, Nos. 7 et 9 de la rue du CAMP. [illegible]

BOIS DE CONSTRUCTION Par le Canal du Lac Borgne. [illegible] JAMES O. NOYES, Président de la Compagnie du Canal.

Perdus ou Egarés. 24 BILLETS [illegible] H. ROLLING.

Notice. [illegible]

Consulat Suisse. [illegible]

Au Gagne Petit, Angle des rues St-Pierre et Royale. P. ISRAEL. Vient de recevoir [illegible] POPELINE [illegible]

Le Nouveau Remède pour le Cancer. [illegible]

LE BLANC & BECK. [illegible]

PELICAN EXCHANGE. COIN ST-CHARLES ET PERDIDO. [illegible] JOHN HUNT.

La célèbre machine à coudre de Grover & Baker, [illegible]

BEN O'CONNELL, [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 191 et 193, rue Vieille-Levée, [illegible]

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. IL S'Y FABRIQUE CONSTAMMENT Du Candi en groupe [illegible] Toute espèce de Candis [illegible] Candi Star, Candi amer, Candi travail, Candi dur, [illegible] Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, [illegible] Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX [illegible] GATEAUX DE MARIAGE [illegible] Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que [illegible]

RUE VIEILLE LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c. Sirops de Fruits. FRAISE, FRAMBOISE, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANAS, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. NORMAN & REISS, Nos 191 et 193 de la rue Vieille-Levée.

LIQUIDATION. Vente [illegible]

J. E. MERILH & Co., 179 ..... Rue Poydras ..... 179. [illegible]

Nouveau Magasin! MARCHANDISES NOUVELLES!! PRIX NOUVEAUX!!! JOHN GEORGE WAGNER, [illegible] J. G. WAGNER.

JULIEN SAGET, ARMURIER, [illegible]

A. TIGNIERE, 133 ..... Rue de Chartres ..... 133. [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, IMPORTATEURS VINS, LIQUEURS, &c., FABRICANTS DE SIROPS. [illegible]

Aux Facteurs et aux Planteurs. LES MOULINS A EGRAINER LE COTON, DE KLOPPENBURG. 457 ..... RUE DECATUR ..... 457 [illegible] H. W. KLOPPENBURG.

Chaudières à Sucre du Tennessee [illegible] WOODS, YEATMAN & CO. [illegible]

Sucres, Mélasses et Sirops. [illegible] A. THOMSON & CO.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 27 OCTOBRE—CLASSE No 256 [illegible] HOWARD, SIMMONS & CO. [illegible] H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

$20,000 DE PRIME. LA CINQUIEME GRANDE FOIRE D'ETA —DE LA— Société de la Foire Industrielle et Agricole DE LA LOUISIANE —aura lieu— AUX FAIR GROUNDS VILLE DE LA NLLE-ORLEANS, —les— 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 Novembre 1871. [illegible] LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

[illegible]

LA SALAMANDRE, Compagnie d'Assurance contre l'Incendie, —au— COIN DES RUES ROYALE ET DOUANE. [illegible]

Aux Contribuables. JOHN T. DUFOUR, [illegible]

A VENDRE. [illegible]

MOULIN A SCIES A VENDRE. [illegible]

A louer. [illegible]

A Louer. [illegible]

Magasin à Louer. [illegible]

A Louer. [illegible]

A Louer. [illegible]

A Louer. [illegible] ALEX. BONNEVAL.

A vendre ou à louer. [illegible]

Maison à louer. [illegible]

Maison de Maître à Louer. [illegible]

Demande de Maison. [illegible]

A Louer. [illegible]

Transfert de Cabinet. [illegible]